

Département  
du  
Pas-de-Calais

Arrondissement  
d'Arras

Canton  
de Dainville

Séance  
Du  
29 juin 2020

N° 202006 24 F1B

**OBJET**

Tarifs  
GARDERIE SCOLAIRE  
SCOLAIRE

COMMUNE DE SAINTE-CATHERINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni EN MAIRIE ANNEXE au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VAN GHELDER, en suite de convocation en date du 18 juin 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**ETAIENT PRESENTS**

Mesdames et Messieurs Alain VAN GHELDER, Laurent CARON, Carole ROUX, Sylvie GOZET, Éric LEMOINE, Marie-Hélène MOREL, Daniel BRACHET, Claude FAUQUEMBERGUE, Muriel MESSEANNE, Patricia VAAST, Joël WOZNIAK, Nadine HERY, Betty LAURENT, Marie-Hélène BASTIEN, Josiane DUFRESNE, Antoine LEGRAND, William LEMAIRE, Olivier LONCHAMP, René VANDERBERGHE, Valérie ZAPLATA, Jean-Michel CAMPAGNE, Bincymol DARRE, Thierry DEMAUBUS, Céline ZUBORA.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS**

Philippe FANIEN qui donne procuration à Carole ROUX, Dominique DETOEUF qui donne procuration à William LEMAIRE, Edith LAFLUTTE qui donne procuration à Marie-Hélène MOREL.

Madame Carole ROUX est élue secrétaire.

Sur proposition du Bureau Municipal et de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour la rentrée scolaire 2020 :

• Tarif au Quotient Familial :

Tarif 1 = Quotient de 0 à 720	1,00 € LA GARDE
Tarif 2 = QF 721 à 1100	1,10 € LA GARDE
Tarif 3 = QF 1101 à 1500	1,20 € LA GARDE
Tarif 4 = QF 1501 à 1800	1,30 € LA GARDE
Tarif 5 = QF plus de 1800 ou sans justificatif	1,40 € LA GARDE
Tarif 6 = extérieurs	2,40 € LA GARDE

- Le dépassement d'horaire ou exception de cumul AP/garderie vaut 10 gardes par 30 mn afin d'inciter les parents à respecter les horaires ;
- Dans le cadre de l'action sociale, les enfants d'agents communaux profiteront de la gratuité lorsque l'agent travaille.
- D'encaisser l'ensemble des participations sur la régie municipale

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.  
Pour expédition conforme

Alain VAN GHELDER,  
Maire de Sainte-Catherine.

Rendu exécutoire  
compte tenu de  
la publication le 9/7/2020  
et de l'envoi en  
Préfecture le 8/7/2020

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité

8 JUL. 2020

ARRIVÉE